



**Répartitions de subventions au titre
de l'aide aux actions mémorielles**

Rapport n° CP/2014/370

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation des propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien aux associations du monde combattant, ainsi qu'à des projets associatifs et institutionnels à caractère mémoriel.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions de subventions suivantes :

I / L'Union départementale des anciens combattants

En vertu de la convention d'objectifs signée en 2011 avec l'Union départementale des anciens combattants (UDAC), le Département s'engage à soutenir le monde combattant en allouant une subvention de fonctionnement annuelle à l'UDAC du Bas-Rhin, seule fédération reconnue d'associations d'anciens combattants.

En contrepartie, l'UDAC s'engage à apporter son soutien aux actions mémorielles du Département et à apposer le logo du Département sur tout document de communication ou site internet relatif à un projet aidé, directement ou indirectement, par le Département du Bas-Rhin.

La convention prévoit également que le Département autorise l'UDAC à reverser toute ou partie de la subvention à ses associations fédérées avec obligation de mentionner l'origine des fonds, à savoir le Département du Bas-Rhin.

Il est proposé, pour 2014, de répondre favorablement à l'UDAC à hauteur de la subvention envisagée dans son budget prévisionnel, soit 14 000 €.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis, lors de sa réunion du 3 avril, un avis favorable pour cette proposition.

II / L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle : participation aux frais d'organisation de la « Rencontre des mémoires 2014 »

L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle (AMAM) organise, tous les deux ans, une « Rencontre des mémoires ». Il s'agit d'un rendez-vous culturel d'ampleur nationale, avec un thème spécifique lié à la mémoire individuelle et collective, au rapport au patrimoine, à la temporalité et à la transmission.

L'idée est de créer, avec les garanties scientifiques nécessaires, un moment de rencontre et de formation où peuvent être présentés et diffusés des savoirs, des expériences et des projets d'ordre mémoriels.

La première édition de ces « Rencontres de la mémoire » a eu lieu du 10 au 12 mai 2010 à Strasbourg sur le thème « mémoires et religions ». La deuxième a eu lieu en 2012, sur le thème « mémoire et réconciliation », la fréquentation passant de 250 à 370 personnes, avec, pour la première fois, une participation de deux classes de lycées.

Suite au succès rencontré par ces deux premières éditions, l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle projette une nouvelle « Rencontre des mémoires », du 18 au 20 novembre 2014 autour de la thématique « la frontière ». Animée par l'historien Jean-Pierre RIOUX, la commission scientifique chargée de préparer l'événement propose un programme dense au cours duquel se succéderont conférences, débats et rencontres avec l'intervention d'universitaires, sociologues, philosophes et chercheurs.

Il est proposé d'aider l'AMAM à hauteur de 2 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis, lors de sa réunion du 3 avril, un avis favorable pour cette proposition.

III / Le Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle

1/ L'exposition « Le Baiser de la France »

A l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, le Mémorial et la Ville de Thann, dont l'arrondissement a été occupé pendant 4 années par l'armée française, vont s'attacher à montrer comment ont été intégrés dans la République et dans la Nation française, les hommes et les femmes d'Alsace qui, pendant près de 50 ans, avaient vécu sous la souveraineté de l'Empire.

L'exposition comprend une contextualisation historique, puis examine les questions liées à l'intégration (aspects psychologiques, tri des populations, conséquences économiques, sociales, religieuses, scolaires, linguistiques, cadre administratif) en étudiant l'impact du processus sur la vie quotidienne des habitants, notamment au travers du rôle de l'école. L'exposition s'achèvera sur la réflexion suivante : comment devient-on, ou redevient-on français ?

Le coût de l'exposition s'élève à 89 250 € (78 750 € de fonctionnement et 10 500 € d'investissement). Le Département est sollicité à hauteur de 20%, soit 17 850 €, et il est proposé d'aider l'exposition à hauteur de 5 000 €, à la même hauteur que le Département du Haut-Rhin.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis, lors de sa réunion du 3 avril, un avis favorable pour cette proposition.

2/ Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la résorption du déficit structurel

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport, indiquait que le déficit structurel du Mémorial devait être résorbé. Ce déficit structurel, reporté d'année en année depuis 2008, s'élève à 106 804,93 €.

M. Alain Ferry a proposé, en réponse à cette préconisation, d'inscrire des crédits supplémentaires en décision modificative (en 2013), et de demander aux collectivités membres du syndicat mixte de financer la résorption de ce déficit. Le Département est invité à verser à ce titre **21 361 €** en 2014.

La répartition des sommes au prorata des participations des collectivités est la suivante :

- Conseil Régional : 53 402,47 € (50%)
- Conseil général du Bas-Rhin : 21 360,99 € (20%)
- Conseil général du Haut-Rhin : 10 680,49 € (10%)
- Communauté de communes de la Haute Bruche : 10 680,49 € (10%).
- Ville de Schirmeck : 10 680,49 € (10%).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-311	33 600,00 €	33 600,00 €	16 000,00 €
14927	65-65735-314	93 396,00 €	26 361,00 €	26 361,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide aux actions mémorielles, d'attribuer des subventions d'un montant total de 42 361 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :

- 14 000 € à l'Union départementale des anciens combattants ;
- 2 000 € à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle en vue de l'organisation de la troisième "Rencontre des Mémoires" qui se déroulera du 18 au 20 novembre 2014 ;
- 5 000 € au Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle pour l'exposition "Le Baiser de la France" ;
- 21 361 € au Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle pour la résorption du déficit structurel.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL